CONTRACEPTION ET ORTHOGÉNIE

RÉSUMÉ DE LA FORMATION

Type de diplôme : Diplôme interuniversitaire
Domaine ministériel : Sciences, Technologies, Santé

Directeur de l'enseignement

- Pr Sophie Christin Maitre

Co-Responsable

- Dr David Serfaty

Thématique : Gynécologie

Public et prérequis

- Les titulaires du diplôme français ou étranger de Docteur en Médecine, notamment les spécialistes de Gynécologie Obstétrique et Gynécologie Médicale.
- Les étudiants en médecine ayant validé la première année de l'Internat.
- Les titulaires du diplôme d'État de sage femme français.

Objectifs

Apporter une formation complémentaire aux médecins et aux étudiants en médecine et aux auditeurs libres désirant se perfectionner dans le domaine de la contraception et de la prévention.

Contenu

Enseignement théorique de la contraception

1 . Histoire de la contraception
2 . Appareil génital féminin et masculin, le sein, physiologie, hormonologie
3 . Examen clinique d'une femme consultant pour contraception
4 . Les différentes méthodes de contraception (hormonales et non hormonales) Bénéfices et Risques
5 . Les infections sexuellement transmissibles
6 . Contraception d'urgence
7 . Contraception des cas particuliers
8 . La stérilisation féminine et masculine
9 . La contraception du futur

Enseignement théorique de l'orthogénie

IVG : Généralités

- Rappel historique, textes législatifs
- Évolution des IVG en France et en Europe depuis la loi Veil

IVG : Les techniques actuelles et leurs indications ; les perspectives

- Méthodes médicales
- A domicile (les réseaux Ville-Hôpital)
- En milieu hospitalier
- Méthodes instrumentales
- Perspectives

Fertilité post-IVG
Contraception post-IVG

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

= stages pratiques (facultatifs) dans des services hospitaliers (publics ou privés) agréés.

Cette formation diplômante peut entrer dans le cadre de la :

- Formation Initiale (FI) : étudiants (internes, licence, master…), chefs de clinique inscrits en DESC.

Toutes les informations données sur cette page sont indicatives et n'ont pas de valeur contractuelle

- Formation Continue Individuelle (FCI) : libéraux, salariés et individuels non pris en charge.
- Formation Continue Employeur (FCE) : demandeurs d'emploi et salariés avec prise en charge financière.

Tarifs

Droits universitaires : **243 €**
Droits d'enseignement :
- F.Initiale : **229 €**
- F.C Individuelle : **700 €**
- F.C Employeur : **700 €**

Organisation/Calendrier

Organisation

Assurer aux médecins une qualification en matière contraceptive et de prévention.
Enseignement théorique (50h) sur une semaine et réalisation d'un mémoire (30h)
Les cours ont lieu à la Faculté Saint Antoine, 75012 Paris

Inscription administrative :
Septembre au 15 décembre

Stages pratiques facultatifs.

Calendrier

1 semaine de cours en Janvier

Contacts/Inscription

Inscription

- Pédagogique :

Autorisation d'inscription pédagogique préalable à l'inscription administrative et renseignements pédagogiques :

Pr Sophie Christin Maitre
secrétaire Madame Françoise Atouba Tél : 01.49.28.24.00
e-mail: francoise.atouba@sorbonne-universite.fr

Hôpital Saint Antoine Service endocrinologie
184 Rue du Fg Saint Antoine – 75012 Paris
Tél : 01 49 28 24 00 Fax : 01 49 28 31 95
E mail : sophie.christin-maitre@aphp.fr

Dr. D. Serfaty - 9, rue de Villersexel - 75007 Paris
Tél. 01 45 48 31 32 - Fax : 01 42 84 10 36
Email : drserfatyfncgm@aol.com

- Administrative :

Faculté de Médecine Pierre et Marie Curie (Code 04S8)

« Les Cordeliers » 15, rue de l'école de médecine - Esc. H – RDC 75006 Paris
Tél : 01.44.27.45.76/82 ou 94 Email : medecine-dfs-scol3@sorbonne-universite.fr

Renseignements, tarifs et dossier téléchargeable :
http://medecine.sorbonne-universite.fr/fr/les_formations/les_etudes_medicales/inscriptions.html

Inscription préalable pour prise en charge par un financeur: (FCE)
Sorbonne Université– Formation Continue www.fc.upmc.fr (Code D157)
Tél : 01.44.27.82.46/47/49/45 - Fax 01.44.27.82.95 fcmedecine@sorbonne-universite.fr

Evaluation/Validation

Contrôle des connaissances

Le contrôle comprend :
Présence obligatoire aux cours, seront admis au contrôle des connaissances finales, les étudiants ayant assisté aux cours.

- un examen écrit, d'une durée de 2 heures (six questions de 20 minutes), noté sur 20.
- la rédaction d'un mémoire noté sur 20.
- présentation orale du mémoire devant les membres du jury

Au total, l'étudiant devra avoir obtenu la moyenne au mémoire et à l'examen écrit pour être déclaré admis.

Validation : Diplôme d'université